RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA VIE ÉTUDIANTE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Dossier de presse - Septembre 2026

Dans une région en pleine transformation, où les défis économiques, sociaux et démographiques sont nombreux, l'accès à l'enseignement supérieur est une opportunité pour la jeunesse en même temps qu'un levier essentiel de développement économique et d'attractivité pour le territoire. La qualité et la diversité de l'offre des universités, des écoles et des formations post-bac sont à cet égard une richesse dans la région des Hauts-de-France.

Quatrième région de France en nombre d'étudiants, la région des Hauts-de-France est riche de sa jeunesse et de son dynamisme économique, mais présente également des fragilités sociales que l'on retrouve dans la population étudiante. L'élévation du niveau de qualification y est une priorité, tout comme la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Dans ce contexte, la vie étudiante est un pilier stratégique de notre action. Elle est au cœur de la mission confiée à la région académique et à ses acteurs, au premier rang desquels sont les Crous et les universités. Pour soutenir le niveau de vie et le pouvoir d'achat des étudiants, le renforcement du bouclier social étudiant passe par la mobilisation de leviers majeurs, tels que la généralisation du repas à 1 euro, le renforcement des services de santé étudiante, la mobilisation des aides sociales, la structuration de la vie de campus et l'amélioration de l'information sur les droits, qui relèvent d'une approche globale, cohérente et ambitieuse.

Ce dossier illustre l'ampleur de ces politiques de vie étudiante portées par l'État, en relation avec ses partenaires, et par les acteurs de l'enseignement supérieur. Notre responsabilité est d'en être les garantes, en fédérant les énergies, coordonnant les actions, mobilisant les partenaires, afin de toucher tous les étudiants, dans chacune des villes où ils étudient et vivent. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une nouvelle dynamique avec les dialogues territoriaux de la vie étudiante (DTVE) que nous présidons dans 16 villes de la région, afin d'écouter les étudiants et de co-construire à l'échelle de chaque territoire et avec l'ensemble des acteurs, Crous, établissements, services de l'État, collectivités, associations…, un schéma opérationnel et partagé de la vie étudiante dans les Hauts-de-France.

Informer, rendre les droits effectifs, aller vers les usagers, agir sur le temps long et répondre aux besoins immédiats, au plus près des besoins de chaque territoire : c'est le sens de notre engagement pour améliorer les conditions de vie de tous les étudiantes et étudiants, dans chaque bassin de vie et d'étude.

Sophie Béjean,
Rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

Clarisse Berthezène,
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Sommaire

01. Chiffres clés de l'enseignement supérieur 3

02. Panorama de l'enseignement supérieur dans les Hauts-de-France 5

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les Hauts-de-France 5

Les compétences du rectorat de région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation 5

Missions et gouvernance régionales 6

Biographies des rectrices 7

03. Un engagement collectif en faveur de la vie étudiante qui contribue à la réussite étudiante 8

La vie étudiante, une responsabilité partagée dans laquelle l'Etat et ses opérateurs sont très investis 8

Les acteurs mobilisés en faveur de la vie étudiante 8

Dialogues territoriaux de la vie étudiante dans les Hauts-de-France 8

La rentrée, un temps crucial d'information collective : un accueil sur mesure dans tous les territoires 9

04. La CVEC, un outil central au service de la vie étudiante et de campus 10

Une contribution au service de la dynamisation de la vie étudiante et de campus 10

Un levier structurant dans les Hauts-de-France 10

05. Garantir l'accès aux droits des étudiants 12

Plusieurs mesures pour soutenir le niveau de vie et le pouvoir d'achat des étudiants 12

Un accompagnement financier important 12

La lutte contre le non recours des étudiants à leurs droits 13

Un engagement collectif en faveur d'un enseignement supérieur toujours plus inclusif 14

Poursuivre la lutte contre les discriminations 15

06. **L'accès à une restauration abordable de qualité** 16

Une offre de restauration sociale 16

Faciliter l'accès à la restauration sur tous les territoires 16

07. Faciliter l'accès à des logements étudiants de qualité 18

L' offre des Crous dans la région 18

Développer le logement étudiant à tarif social : le programme AGilLE (AGir pour le Logement Étudiant ») 18

Faciliter l'accès des étudiants au logement 19

09. La santé et le bien-être : une priorité pour tous 20

Les Services de santé étudiante, au coeur de la vie étudiante 20

Agir pour la santé mentale 21

Des dispositifs spécifiques au service du bien-être des étudiants et des jeunes 22

Un engagement collectif contre la sédentarité qui contribue à la santé et au bien-être 23

01. Chiffres clés de l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur

92 établissements d'enseignement supérieur

6 universités publiques

15 écoles d'ingénieurs

6 Campus connectés

13 autres établissements d'enseignement supérieur
Amiens 3 / Lille 10

2 établissement d'enseignement universitaire privé

19 écoles sanitaires et sociales
Amiens 4 / Lille 15

2 universités présentes dans le classement de Shanghai

Les étudiants

255 199 étudiants dans la région académique de Lille

52 705 dans l'académie d'Amiens

202 494 dans l'académie de Lille

69 540 **étudiants boursiers** sur critères sociaux
(15 842 pour le Crous Amiens-Picardie et 53 698 pour le Crous Lille-Nord-Pas-de-Calais)

131 533 étudiants dans les universités

16 685 en formation d'ingénieur (hors université)

35 297 étudiants en sections de techniciens supérieurs

6 187 étudiants en classes préparatoires

2 **Crous** Amiens - Picardie et Lille - Nord - Pas-de-Calais
qui accompagnent et soutiennent les étudiants
(bourses, aides spécifiques, restauration, hébergement…)

16 **agglomérations** accueillent
des sièges ou composantes d'universités

02. Panorama de l'enseignement supérieur dans les Hauts-de-France

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les Hauts-de-France

La région académique Hauts-de-France, constituée des académies d'Amiens et de Lille, regroupe un réseau dense et diversifié d'établissements d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche et d'acteurs de l'innovation.

Elle compte six universités publiques implantées sur le territoire : l'université de Lille, l'université d'Artois, l'université du Littoral Côte d'Opale, l'université polytechnique Hauts-de-France, l'université de Picardie Jules Verne et l'université de technologie de Compiègne (UTC). Elle accueille également de nombreuses écoles, publiques et privées, dont l'institut catholique de Lille et UniLaSalle.

La région académique est compétente pour la mise en oeuvre des politiques publiques dans les champs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI), sous l'autorité du ministre chargé de l'ESRE. Elle en assure la coordination territoriale, en lien avec les établissements, les autres services de l'État, les collectivités et les partenaires économiques.

Les services de région académique se répartissent entre Amiens et Lille et agissent au quotidien auprès de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur en matière de légalité et de contrôle, d'immobilier, de vie étudiante, de recherche et d'innovation ou encore d'orientation.

Les compétences du rectorat de région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

La rectrice de région académique représente le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace dans la région. Elle coordonne la mise en œuvre des politiques publiques de l'ESRI, anime le dialogue avec les établissements et accompagne les coopérations académiques, universitaires et internationales. Elle peut également exercer des compétences déléguées en matière de contractualisation, de contrôle administratif et de stratégie territoriale.

Elle travaille étroitement avec la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, chargée de porter et de coordonner l'action de l'État dans ces domaines.

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est ainsi l'interlocutrice privilégiée des universités, des écoles et des organismes de recherche du territoire. Son action vise à garantir la cohérence, la qualité et l'efficacité des politiques publiques au service de la formation, de la recherche et de l'innovation dans l'ensemble du territoire régional. En particulier, elle anime le dialogue avec les établissements et accompagne les coopérations académiques, universitaires et internationales.

Sophie Béjean, rectrice de région académique, chancelière des universités, et Clarisse Berthezène, rectrice déléguée pour l'ESRI, travaillent avec l'appui des services de région académique, en particulier du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI), conseiller en matière de recherche et innovation, et le SRASUP (service de région académique à l'enseignement supérieur), en charge de l'instruction du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et de l'appui aux établissements, comme de l'appui à la mise en oeuvre des politiques de vie étudiante sur le territoire.

Missions et gouvernance régionales

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET SCHÉMAS RÉGIONAUX

La région académique définit, en lien avec les services ministériels, les priorités régionales de l'ESRI. Elle contribue à l'élaboration de schémas mutualisés de formation, de recherche et de vie étudiante. Elle favorise une organisation territoriale cohérente, en prenant en compte les dynamiques économiques, sociales et démographiques des territoires.

DIALOGUE ET CONTRACTUALISATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

Le rectorat de région académique conduit le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : universités, grandes écoles, Crous, organismes de recherche. Il anime les politiques de contractualisation, en particulier par l'élaboration des COMP (contrats d'objectifs, de moyens et de performance), veille à l'articulation des moyens, au respect des engagements, et à la cohérence des implantations sur le territoire.

INNOVATION, ANCRAGE TERRITORIAL ET COOPÉRATION

En lien avec les collectivités, les préfectures et les acteurs de l'innovation, la région académique soutient l'émergence de projets structurants, la transformation des formations et la valorisation de la recherche. Elle accompagne le développement de coopérations européennes et internationales, tout en veillant à l'égalité d'accès aux savoirs sur l'ensemble du territoire régional.

Sophie Béjean
Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités



Économiste de formation, Sophie Béjean est spécialiste de l'économie de la santé. Professeure des universités, elle a dirigé l'université de Bourgogne entre 2007 et 2012, avant d'exercer de nombreuses responsabilités nationales dans l'enseignement supérieur et la recherche. Elle a notamment présidé le conseil d'administration de Campus France, celui du Cnous, ainsi que le comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, dont elle a remis le rapport au Président de la République en 2015.

Rectrice de l'académie de Strasbourg (2016-2020), puis de la région académique Occitanie (2020-2025), elle est nommée rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille et chancelière des universités en mars 2025.

Engagée en faveur de l'égalité professionnelle, elle préside depuis 2017 l'Association pour les femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (AFDESRI). Elle est chevalière de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite.

Clarisse Berthezène
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France



Normalienne agrégée, titulaire d'un Master d'histoire de la London School of Economics and political Science à Londres, Clarisse Berthezène est professeure à l'université Paris Cité, membre senior de l'Institut Universitaire de France, spécialiste d'histoire politique et sociale de la Grande-Bretagne. Elle a dirigé pendant quatre ans un projet européen COST intitulé "Who cares in Europe?" sur l'histoire de la protection sociale en Europe, et porte plusieurs projets de recherche sur les inégalités sociales de santé en Europe au 20e siècle.

De 2019 à 2023, elle a été Vice-présidente du conseil d'administration de l'université Paris Cité, au moment de sa création (issue de la fusion entre les universités Descartes-Paris 5 et Diderot-Paris 7), puis présidente par interim d'avril à juin 2023.

Mobilisée pour l'avancement de la santé des femmes, elle préside la commission internationale d'iWISH, institut interdisciplinaire pour la santé des femmes.

Elle est chevalière de la Légion d'honneur et commandeure dans l'ordre des palmes académiques.

03. Un engagement collectif en faveur de la vie étudiante qui contribue à la réussite étudiante

La vie étudiante, une responsabilité partagée dans laquelle l'Etat et ses opérateurs sont très investis



Les acteurs mobilisés en faveur de la vie étudiante

La politique de vie étudiante agit sur les facteurs non académiques pour garantir l'épanouissement et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Le rectorat de région académique contribue à l'animation d'un dense réseau d'acteurs contribuant à l'amélioration des conditions de vie et d'étude :

- service public de la vie étudiante, les Crous ont pour objet d'accompagner les étudiantes et étudiants ;
- universités et écoles ont une politique volontariste de soutien aux étudiants et à la dynamisation de la vie de campus. La plupart ont adopté des schémas directeurs de vie étudiante ;
- les collectivités territoriales contribuent de plusieurs manières à la vie étudiante, en soutenant des initiatives ou des projets (fonctionnement ou investissement ;
- dans la société civile, associations et acteurs socio-économiques participent, dans leurs rôles respectifs, à l'amélioration des conditions de vie étudiante.

Dialogues territoriaux de la vie étudiante dans les Hauts-de-France

Les dialogues territoriaux de la vie étudiante (DTVE) se poursuivent en cette rentrée : une réunion aura eu lieu dans chacune des 16 villes universitaires des Hauts-de-France d'ici à la fin 2026.

Objectif : identifier les besoins concrets des étudiants et co-construire des actions autour du logement, de la santé, de la restauration, de la mobilité, du sport, de la culture ou encore de l'inclusion.

Ces concertations réunissent l'État, les collectivités, les établissements, les Crous et lDes représentants étudiants.

Un plan d'actions pour la vie étudiante sera élaboré à l'issue des DTVE pour chacune des villes étudiantes.

LES DIALOGUES TERRITORIAUX DE LA VIE ÉTUDIANTE

Sous l'impulsion du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, les dialogues territoriaux de la vie étudiante (DTVE) sont organisés dans l'ensemble des villes universitaires des Hauts-de-France depuis septembre 2025.

Ces rencontres visent à établir un diagnostic territorial précis et à coconstruire des actions concrètes avec l'ensemble des acteurs concernés, au plus près des besoins exprimés par les étudiants.

Chaque DTVE réunit les représentants de l'État, les collectivités territoriales, les Crous, les établissements d'enseignement supérieur, des représentants étudiants et les partenaires locaux.

L'objectif est de renforcer les synergies autour des enjeux majeurs de la vie étudiante : logement, restauration, santé, mobilité, lutte contre la précarité, sport, culture ou encore inclusion.

Cette rencontre permet d'engager les échanges, de dresser un état des lieux des conditions de vie étudiante à l'échelle du territoire et d'identifier les priorités d'action. Elle donne lieu à une synthèse territoriale et à la mise en place de groupes de travail thématiques chargés de formuler des propositions opérationnelles.

LE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL DE LA VIE ÉTUDIANTE : DE LA CONCERTATION À L'ACTION

À l'issue des dialogues territoriaux, un plan d'actions territorial de la vie étudiante sera élaboré pour la région académique Hauts-de-France.

Cette feuille de route pluriannuelle rassemblera l'ensemble des actions identifiées lors des concertations locales et portées collectivement par les partenaires.

Les groupes de travail issus des DTVE, associant les collectivités, les établissements, les Crous et les associations étudiantes, auront pour mission de transformer les constats en actions opérationnelles.

Les priorités et actions identifiées alimenteront directement le schéma, qui sera mis à jour régulièrement pour suivre l'avancement et ajuster les actions au plus près des besoins.

Les DTVE marquent ainsi une nouvelle étape dans la coordination des politiques de vie étudiante dans les Hauts-de-France, avec une ambition claire : développer des solutions adaptées aux réalités de chaque territoire.

La rentrée, un temps crucial d'information collective : un accueil sur mesure dans tous les territoires

Dans tous les territoires universitaires de la région académique, des événements de rentrée sont organisés par les établissements, les Crous et les collectivités territoriales.

Dès la rentrée, et tout au long du mois de septembre, les étudiantes et étudiants ont accès aux informations utiles sur les services qui leur sont offerts, dans leur établissement comme dans leur territoire.

LES PIVE DE L'ULCO

Les établissements s'organisent pour « aller vers » les étudiants tout au long de l'année.

Avec le soutien du Conseil régional et des collectivités locales, l'ULCO déploie des Points Info Vie Etudiante (PIVE) : ces guichets d'informations mobiles sont animés par des emplois étudiants, qui ont pour mission d'informer et d'orienter vers les professionnels, services et dispositifs adaptés.

Le site internet du PIVE répertorie les dispositifs et professionnels en faveur des étudiants de l'Université du Littoral Côte d'Opale.

04. La CVEC, un outil central au service de la vie étudiante et de campus

L'ESSENTIEL

La CVEC (105 € en 2026-2027) finance des actions pour améliorer la vie étudiante : santé, culture, sport, accueil, accompagnement social.

Depuis 2024, 15 % des fonds sont obligatoirement dédiés à la santé.

Dans les Hauts-de-France, elle représente 16,7M€ en 2025-2026.

La région académique Hauts-de-France préside des réunions de coordination des CVEC pour assurer la bonne utilisation des fonds, conformément à la réglementation.

Une contribution au service de la dynamisation de la vie étudiante et de campus

Instituée par la loi ORE du 8 mars 2018, la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution obligatoire pour les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France, collectée par les Crous. Son montant est stable pour 2026-2027 (105€).

Lors de sa création, la gestion de la Sécurité sociale étudiante a été transférée au régime général, qui prend charge gracieusement l'assurance maladie des étudiants.

Sont exonérés de la CVEC ou non concernés : les étudiants boursiers, réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires de la protection subsidiaire, alternants en contrat pro, en, BTS, en DMA…

Les Crous et les établissements relevant des catégories prévues par la loi bénéficient du montant collecté pour mener des actions visant à améliorer la vie étudiante et de campus : santé, accompagnement social, initiatives étudiantes, sport, culture, accueil.

Un levier structurant dans les Hauts-de-France

Dans la région académique, les Hauts-de-France ont bénéficié de 16,7M€ de CVEC au titre de l'année 2025-2026 (13,5M€ à Lille et 3,2M€ à Amiens.

La CVEC a permis le développement d'une synergie entre les acteurs de la vie étudiante sur les territoires : établissements, Crous, collectivités territoriales, services de l'Etat, associations.

Cette approche territoriale est favorisée par l'organisation d'une commission annuelle par le rectorat. Dans les Hauts-de-France, c'est pour la première fois à l'échelle de la région académique que sera organisée la prochaine commission, en octobre 2026.

Au titre de l'année 2025-2026		Académie d'Amiens	Académie de Lille	Région académique
Établissements bénéficiaires	Nombre	5	20	25
	Montant perçu	2 791 626 €	11 571 439 €	14 363 065 €
Crous		449 933 €	1 932 772 €	2 382 705 €
Total		3 241 559 €	13 504 211 €	16 745 770 €

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS DU CROUS AMIENS PICARDIE

- Les Journées d'accueil des étudiants - JAE (à Creil, Amiens, Beauvais, Soissons, Laon, Saint-Quentin en 2026)), en partenariat avec l'UPJV et collectivités.
- Distribution de 3 200 kits d'accueil à destination des résidents (Éponge, sac poubelle, papier toilette, produit multi-surfaces écologique, liquide vaisselle, shampoing, savon, gel douche),
- La santé mentale : mise en place d'une cellule d'écoute en présentiel (SSE de l'UPJV à la citadelle et résidence du BAILLY à Amiens) et conventionnement avec une plateforme d'écoute (ACCA) disponible 24h/24 7j/7.
- L'aménagement du patio de la résidence Roberval à Compiègne en partenariat avec les étudiants de BTS du lycée horticole de Ribécourt,
- La résidence Roberval : Création d'une salle de sport (en collaboration avec l'UTC),
- Financement d'une résidence d'artiste (en collaboration avec l'UPJV),
- Mise en place du passeport Vie étudiante (en collaboration avec l'UPJV) pour les étudiants (Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons) à Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons et Laon, pour faciliter l'accès des étudiants à la culture. Il permet de bénéficier de spectacles à tarifs réduits chez des établissements partenaires ainsi que d'un accès gratuit à de nombreuses activités culturelles.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS DU CROUS DE LILLE

- Partenariats avec les universités de l'académie sur les évènements étudiants depuis 2019 : JIVE, réveillons solidaires, Mix cité, Summer Break…
- Distribution de 4 100 kits d'accueil à destination des résidents et de 500 kits d'hygiène par le service social,
- Santé mentale : CSME et ESOPE depuis 2021, sur Lille et depuis 2025 sur le reste de l'académie, Nightline depuis 2022 et permanences psychologiques en résidence et dans les établissements
- Défilé Up cycling depuis 2022, en collaboration avec le musée La Piscine en 2026
- Journée de sensibilisation au handicap depuis 2024
- Création du tiers lieu (S)pace Pariselle en 2024
- De nombreux aménagements de salles de convivialité en résidence et dans les établissements d'enseignement supérieur
- Organisation de tournois et achats d'équipements sportifs
- Création d'un city stade à Béthune
- Animations autour des menus thématiques (exemple : jeux traditionnels et géants pour le menu ch'ti)

05. Garantir l'accès aux droits des étudiants

Plusieurs mesures pour soutenir le niveau de vie et le pouvoir d'achat des étudiants

Dans le contexte économique actuel, le Gouvernement sanctuarise et renforce le bouclier social étudiant à travers plusieurs leviers.

- Une alimentation saine et à moindre coût avec la généralisation du repas à 1 euro : jusqu'alors réservé aux seuls boursiers et aux étudiants non-boursiers en situation de précarité, le repas à 1 euro est désormais accessible à tous les étudiants sans distinction. La mise en place de cette mesure a représenté, à l'échelle nationale, un investissement immédiat de l'État de 50 millions d'euros dès son lancement en mai 2026.
- La stabilité des droits d'inscription : pour protéger le budget des étudiants, les droits d'inscription à l'université restent stables à la rentrée 2026.
- Le montants des bourses sur critères sociaux sont maintenus en 2026-2027, après la revalorisation intervenue en 2023.
- Aides complémentaires ciblées : de nombreux dispositifs d'accompagnement financier (APL, aides spécifiques des Crous…) viennent s'ajouter au système de bourses afin de répondre de façon agile aux situations de précarité.
- Le montant de la CVEC n'a pas évolué en cette rentrée 2026.

Un accompagnement financier important

229,4M€ de bourses et 6,788M€ d'aides spécifiques versées par les Crous en 2025-2026

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les étudiants boursiers bénéficient de nombreux droits facilitant leur parcours dans l'enseignement supérieur : exonération des frais d'inscription et de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), repas à 1 € dans les restaurants universitaires, priorité pour l'attribution d'un logement Crous ou encore aide au mérite de 900 € pour les bacheliers mention Très bien.

À cela s'ajoutent des soutiens complémentaires, comme : le Pass'Sport (50 € pour une inscription sportive), des aides personnelles au logement (APL) majorées, et plusieurs aides à la mobilité (Parcoursup : 500 €, Master : 1 000 €, mobilité internationale : 400 €/mois, Erasmus : 225 à 824 €/mois selon la durée et le pays).

Échelon	Montant annuel des bourses sur critères sociaux 2026--2027
0 bis	1 454 € (soit 145,40 € / mois)
1	2 163 € (soit 216,30 € / mois)
2	3 071 € (soit 307,10 € / mois)
3	3 828 € (soit 382,80 € / mois)
4	4 587 € (soit 458,70 € / mois)
5	5 212 € (soit 521,20 € / mois)
6	5 506 € (soit 550,60 € / mois)
7	6 335 € (soit 633,50 € / mois)

Dans la région académique, 69 540 étudiants ont bénéficié de 229,4M€ de bourses sur critères sociaux versés par les Crous.

Les bourses sur critères sociaux (en 2025-2026, au 30/06/2026)	Lille Nord Pas-de-Calais	Amiens Picardie
Nombre de boursiers	53 698	15 842
Montant de bourses versé	178,9 M€	50,5 M€

LES AIDES SPÉCIFIQUES

Les Crous peuvent attribuer une aide spécifique après analyse de la situation de l'étudiant par le service social, pour répondre à des difficultés particulières : ce sont les aides spécifiques.

Ce ne sont pas moins de **6,788 M€** d'aides sociales ponctuelles ou annuelles qui ont été versés en 2025-2026 à **près de 12 000 étudiants** par les 2 Crous de la région académique : environ 11 500 étudiant bénéficient d'aides ponctuelles et 1200 d'aides annuelles.

Bon à savoir : Les aides spécifiques des Crous sont accessibles aux boursiers comme aux non boursiers, et aux étudiants de nationalité française comme aux étudiants internationaux, en cas de difficultés financières.

Le réseau des Crous met à disposition des étudiants un numéro unique afin de répondre à toutes leurs questions : 09 72 59 65 65. Des assistantes sociales accompagnent les étudiants.

Beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur ont également des dispositifs de soutien pour accompagner financièrement les étudiants qui rencontrent une difficulté. Les étudiants ne doivent pas hésiter à se renseigner.

Le Conseil régional Hauts-de-France est mobilisée pour soutenir les étudiants : elle abonde un fonds régional d'aide d'urgence réservé aux étudiants, qui est mobilisé en complémentarité avec les aides de l'Etat. Par souci collectif de simplification des démarches : les étudiants doivent contacter le Crous.

La lutte contre le non recours des étudiants à leurs droits

De nombreux droits sont ouverts aux étudiants, qui, comme la population générale, n'y recourent pas tout comme ils le pourraient.

Les établissements et les Crous, en lien avec les lycées notamment, sont engagés avec volontarisme dans une démarche « d'aller vers », en mobilisant des pairs étudiants pour faciliter la circulation de l'information.

Les journées portes ouvertes et les salons sont des temps importants d'information des futurs étudiants. Les modalités d'information se diversifient également auprès des étudiants ayant déjà entamé leur parcours postbac.

L'UPJV LAURÉATE DE L'EXPÉRIMENTATION « CAMPUS ZÉRO NON RECOURS »

Renforcer les parcours d'accès des étudiants à l'ensemble de leurs droits : tel est l'objectif de ce projet expérimental lancé en juin 2026 à l'UPJV, avec le soutien des ministères chargés de l'enseignement supérieur et des solidarités.

Avec l'appui d'un personnel dédié, l'UPJV et ses partenaires déploient des dispositifs ciblés pour permettre à chaque étudiant d'être informé sur l'ensemble de ses droits et d'être accompagné dans la constitution et le suivi de ses dossiers.

3 axes prioritaires structurent ce projet, qui se déploie jusqu'en décembre 2027 :

- Sensibiliser les étudiants aux dispositifs existants avec les interlocuteurs compétents, simplifier et unifier les parcours d'accès aux droits sans obstacle administratif, économique ou social ;
- Favoriser les dynamiques partenariales à l'échelle des campus ;
- Identifier et renforcer la complémentarité des actions entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'action sociale.

La région académique et le commissaire régional à la prévention et la lutte contre la pauvreté accompagnent le bon déploiement de ce projet.

Un engagement collectif en faveur d'un enseignement supérieur toujours plus inclusif

MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Du fait de l'amélioration de leur scolarisation, le nombre de jeunes en situation de handicap accédant à l'enseignement supérieur continue de croitre, dans la France entière comme dans les Hauts-de-France.

En 2024-2025, les universités des Hauts-de-France ont accompagné **5 014 étudiants en situation de handicap**. Dans le cadre d'un accompagnement individualisé, ils ont bénéficié d'aménagements variés, ayant par exemple trait à l'accès aux infrastructures, aménagements du temps, mise à disposition de matériel et aides techniques, accompagnement humain, accès aux contenus et ressources pédagogiques.

L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS SOUTIENT SA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE À AGIR EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Service de la Vie étudiante-Mission handicap de l'Université d'Artois, dans le cadre de son partenariat avec 100% Handinamique, propose à ses étudiants une formation « Handicap, inclusion et éducation à la citoyenneté et à la solidarité ».

Elle permet d'acquérir des connaissances sur les différents types de handicap, de découvrir des techniques d'animation et la gestion de projet en vue, par exemple, de l'organisation d'actions de sensibilisation aux handicaps auprès de la communauté étudiante.

UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Afin de proposer un accompagnement au plus près de leur quotidien, l'Université de Lille a notamment :

- Installé 5 bureaux de la vie étudiante et du handicap, soit un par campus ;
- Constitué un réseau de 52 binômes de « référents handicap » composés d'un enseignant et d'un personnel administratif, dans chacune des composantes de l'université ;
- Décidé d'accorder les aménagements d'étude pour la durée d'un cycle (licence, master ou doctorat). Pour autant, les BVEH recontactent tous les étudiants tous les ans, pour un entretien en présentiel, téléphone ou visio, afin de faire le point et voir si une évolution des aménagements est nécessaire.

Plusieurs établissements de la région participent au programme national Atypie-Friendly, qui œuvre à la construction d'un enseignement supérieur inclusif, pour les étudiants et personnels présentant un trouble du neuro-développement : autisme, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles dys. .

Poursuivre la lutte contre les discriminations

Dans le cadre du déploiement de la feuille de route renouvelée contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, un objectif est partagé par tous les acteurs du territoire : garantir un environnement d'étude et de travail sûr, respectueux et inclusif pour tout l'écosystème (étudiants et personnels).

La région académique propose des formations dédiées aux violences sexistes et sexuelles, à destination de l'encadrement supérieur des établissements du territoire.

Le ministère pilote par ailleurs cinq mesures du Plan national 2023-2026 de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine, en lien étroit avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Ces mesures sont structurées autour de priorités majeures : quantifier les phénomènes, accompagner les victimes, former les personnels, sanctionner les auteurs et développer la recherche dans l'enseignement supérieur et la recherche.

La région académique a procédé en 2024 au recrutement de 3 chargées de mission pour travailler sur le développement de la vie étudiante et la prévention des VSS, afin d'accompagner et de coordonner au mieux l'ensemble des établissements et acteurs sur cette thématique en évolution.

L'action de ces chargées de mission regroupe notamment la santé, le logement, la restauration, le handicap, le sport, la culture, l'accès aux droits, la prévention des VSS et de manière générale, sur tout objet susceptible d'améliorer les conditions de vie des étudiants sur leur territoire d'études.

Dans ce cadre, les chargées de mission veillent à développer une connaissance croisée des acteurs locaux et à les mettre en synergie, permettant d'optimiser les informations et actions menées sur le territoire. Elles sont notamment investies du suivi des travaux menés dans le cadre des dialogues territoriaux de la vie étudiante.

06. L'accès à une restauration abordable de qualité

L'ESSENTIEL

Le tarif très social à 1 euro est généralisé, depuis le 4 mai, pour tous les étudiants, dans les structures Crous ou celles qu'ils agréent

3,4 millions de repas à tarif étudiant ont été servis dans la région académique en 2025.

Une aide à la restauration "zone blanche" est versée aux étudiants dont les établissements d'enseignement supérieur ne disposent pas d'un service de restauration relevant du réseau des oeuvres universitaires, ou d'un service conventionné proposant un tarif modéré : jusqu'à 40€/mois pour plus de 3 300 étudiants identifiés dans 23 établissements en 2025-2026.

Une offre de restauration sociale

UNE OFFRE DE RESTAURATION QUI GARANTIT UNE ALIMENTATION ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ

L'accès à une alimentation équilibrée et abordable constitue un facteur essentiel de la qualité de vie étudiante. Les Crous et les structures de restauration qu'ils agréent proposent ainsi, sur l'ensemble du territoire, une offre variée de restauration.

Cette offre s'appuie sur différents formats de lieux et de services : restaurants universitaires, cafétérias, espaces café, solutions de vente à emporter ou encore lieux hybrides intégrant services et détente, pour répondre aux rythmes diversifiés de la vie étudiante.

Dans les Crous de la région académique :

- 3,4 millions de repas servis en 2025
- L'augmentation des capacités d'accueil en restauration se poursuit : 94 lieux de restauration dans la région académique

LA NOUVELLE CAFÉTÉRIA DU CROUS DE LILLE SUR LE CAMPUS PONT DE BOIS

Pensée comme un véritable lieu de vie, de rencontre et de convivialité, la nouvelle cafétéria de 200 places a ouvert le 7 septembre 22026, suite au vaste chantier de restructuration de la Bibliothèque Universitaire Sciences Humaines et Sociales (BUSHS), sur le campus.

D'une superficie de 250m² complétés par une terrasse, elle offre un espace moderne, spacieux et ouvert, en parfaite complémentarité avec les usages de la Bibliothèque : espace cafétéria avec banquettes, tables et mange-debout, un double comptoir de vente, un point chaud pour les préparations chaudes, ainsi que des distributeurs automatiques accessibles tout au long de la journée.

L'aménagement de la cafétéria a coûté 228 000€, financés à 68 % par le Crous et 32 % par l'université.

LA GÉNÉRALISATION DU REPAS À 1€

La généralisation du repas étudiant à tarif très social dans les restaurants Crous et ceux qu'il agrée contribue à renforcer le bouclier social étudiant, en facilitant l'accès des étudiantes et étudiants à une alimentation saine et à moindre coût.

Jusqu'alors réservé aux seuls boursiers et aux étudiants non-boursiers en situation de précarité, le repas à 1€ est désormais accessible à tous les étudiants sans distinction. La mise en place de cette mesure a représenté un investissement immédiat de l'État de 50 millions d'euros dès son lancement en mai 2026.

Les Crous de la région Hauts-de-France ont reçu 730 000€ supplémentaires pour l'investissement dans des matériels supplémentaires pour accompagner le bon déploiement de cette mesure dans la région.

L'offre de restauration a été harmonisée à l'échelle nationale et se traduit par un repas composé d'un plat et de deux périphériques.

L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA MESURE

En adaptant localement celle du Cnous, chaque Crous a adopté avant l'été une feuille de route, en mobilisant à la fois ses équipes et ses partenaires.

Les leviers à mobiliser pour permettre la généralisation du repas à 1 euro relèvent tant des Crous que des établissements d'enseignement supérieur : site par site, les échanges sont nombreux depuis le début de l'année 2026 pour cartographier les points de vigilance et construire par anticipation les réponses à apporter.

Les mesures prises pour faciliter l'accès aux structures de restauration, alors qu'une forte augmentation de la fréquentation est d'ores et déjà constatée, sont de plusieurs ordres :

- Réorganisation des méthodes de production de repas par les Crous : équipes supplémentaires et/ou renforcées en cuisine, développement d'unités centrales de production, etc.
- Travail des établissements sur la pause méridienne : durée allongée, étalement des horaires de sortie de cours à chaque fois que cela est possible
- Fluidification des circulations au sein des restaurants universitaires : augmentation du nombre de pistes de distributions, installation de nouvelles caisses, communication auprès des étudiants
- Incitation à l'usage de la solution de paiement Izly, qui réduit la durée du paiement
- Réorganisations de salles de restaurants, déménagements de certains lieux de vente pour libérer des espaces de restauration

La région académique accompagne et appuie ce travail partenarial :

- Chaque semaine depuis le printemps, elle réunit les services des universités et les Crous pour préparer les différents scenarii de montée en puissance de la fréquentation dans les structures de restauration.
- En juin et septembre, des réunions associant les présidents d'universités et les DG de Crous ont permis de faire le point sur les coopérations engagées, anticiper les difficultés et s'assurer de l'engagement collectif en faveur de la réussite de cette mesure.

Les Crous mènent également une politique active pour renforcer l'offre de restauration le soir et le week-end : de nombreux sites ouvrent désormais en horaires étendus.

La diversification des solutions se poursuit également avec le déploiement du Click & Collect et l'installation de distributeurs automatiques dans plusieurs établissements, afin de garantir une restauration accessible tout au long de la journée.

Faciliter l'accès à la restauration sur tous les territoires

Pour renforcer l'égalité d'accès à une restauration étudiante à tarif modéré, l'État a instauré en 2025 une aide spécifique destinée aux étudiants situés en « zone blanche », c'est-à-dire dans des établissements ne disposant ni d'un service de restauration relevant du réseau des oeuvres universitaires ni d'un service conventionné proposant un tarif modéré : le dispositif CARE.

Les étudiants bénéficiaires peuvent accéder à une carte dématérialisée sur laquelle le montant de l'aide est versée, après activation de leur compte.

Le montant de l'aide diffère selon la situation de l'étudiant:

- 20 € par mois pour les étudiants non boursiers ;
- 40 € par mois pour les étudiants boursiers du Crous ou de la Région Hauts-de-France ;
- 10 € supplémentaires par mois pour les étudiants ultramarins.

Les étudiants n'ont aucune démarche à effectuer pour demander à bénéficier de ce dispositif : c'est leur établissement qui est en charge de leur signaler leur éligibilité à l'aide.

En 2025-2026, 3 227 étudiants inscrits dans 23 établissements ont bénéficié de la carte CARE dans la région académique.

07. Faciliter l'accès à des logements étudiants de qualité

L'ESSENTIEL

Un objectif national de 45 000 logements étudiants d'ici 2027, dont 3 080 en Hauts-de-France d'ici 2030.

Les Crous et la région académique sont pleinement mobilisés : construction de nouvelles résidences, réhabilitations en cours, amélioration du confort et de la performance énergétique.

Exemples notables de résidences : Royallieu (66 places à Compiègne, ouverture en septembre 2027), réhabilitation de la résidence Saint-Firmin (à Amiens, ouverture en septembre 2027), bâtiment F de la résidence Boucher (157 logements à Lille, en avril 2027) et bâtiment X de la résidence Camus (116 logements à l'été 2027 à Villeneuve d'Ascq).

L' offre des Crous dans la région

À l'échelle de la région académique, les Crous ont déjà engagé un effort important de réhabilitation de leur parc, permettant une amélioration significative du confort, de l'efficacité énergétique et de la qualité de vie en résidence.

	Lille	Amiens	Région académique
Résidences	50	21	71
Places	9 370	3 440	12 810
Villes	19	5	24

Développer le logement étudiant à tarif social : le programme AGilLE (AGir pour le Logement Étudiant »)

Annoncé en 2025, le programme « AGir pour le Logement Étudiant » (AGiLE) de la Banque des territoires, qui mobilisera 5 milliards d'euros, se déploie dans la région académique. Visant la création et la réhabilitation de 75 000 lits étudiants d'ici 2030, il s'inscrit en soutien du plan gouvernemental qui prévoit 45 000 logements nouveaux abordables d'ici fin 2027.

LES TRAVAUX EN COURS POUR DEUX RÉSIDENCES DU CROUS D'AMIENS PICARDIE

À Amiens, la réhabilitation de la résidence Saint-Firmin est désormais engagée. Le projet prévoit la rénovation de 55 studios et la création de 20 nouveaux logements, avec une attention portée au réemploi et à la valorisation des matériaux.

UN PARTENARIAT AMBITIEUX ENTRE LA BANQUE DES TERRITOIRES, LE CNOUS ET LE CROUS DE LILLE EN FAVEUR DU LOGEMENT ÉTUDIANT

En 16 juin 2026, la Caisse des Dépôts, le Cnous et le Crous de Lille, ont signé une convention de partenariat dans le cadre du programme AGILE (Agir pour le logement étudiant).

Les engagements clés de cette convention :

- Co-financement d'études pour renforcer la capacité d'action ;
- Etudes foncières pour identifier les terrains disponibles et accélérer les projets de logement étudiant ;
- Etudes visant à intégrer et améliorer la maitrise d'usage à chaque projet de réhabilitation et de construction de logements.

Ce partenariat s'inscrit dans le plan de l'Etat visant la création de 75 000 logements d'ici à 2030 à l'échelle nationale.

D'ici au 31/12/2030		Lille Nord Pas-de-Calais	Amiens Picardie	Région académique
Réhabilitations	Places prévues	479	55	534
	Résidences concernées	4	1	5
Créations	Nouvelles places prévues	1 602	389	1 991

À Compiègne, la construction d'une nouvelle résidence universitaire est en projet sur le site de Royallieu. Son ouverture est prévue au 1er septembre 2027 et elle proposera 69 studios.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU LOGEMENT ÉTUDIANT INSTALLÉ EN JANVIER DERNIER

La préfecture de région et le rectorat académique ont installé, en janvier 2026, un comité de pilotage régional du logement étudiant.

Il réunit l'ensemble des acteurs du logement social étudiant et les bailleurs sociaux pour coordonner leur action et faciliter le bon déploiement du programme AGiLE dans la région Hauts-de-France.

Faciliter l'accès des étudiants au logement

MON LOGEMENT ÉTUDIANT, POUR TROUVER UN LOGEMENT À VOCATION SOCIALE

Avec plus de 600 000 utilisateurs la première année et près de 241 000logements référencés, la plateforme Mon Logement Étudiant propose un point d'entrée unique vers l'offre de logements à vocation sociale et l'ensemble des services utiles à la vie étudiante, tels qu'un calculateur de budget et un orienteur d'aides au logement, ou encore des conseils pratiques et des guides dédiés pour anticiper son déménagement (calendrier des démarches, préparer son dossier de location).

LOKAVIZ, LA CENTRALE DU LOGEMENT ÉTUDIANT

Que ce soit pour trouver une colocation ou un logement individuel, les Crous mettent à la disposition des étudiants Lokaviz, la centrale du logement étudiant non commerciale.

LA GARANTIE VISALE

La garantie VISALE est une caution locative 100% gratuite accordée sous conditions par Action Logement aux étudiants majeurs, pour différents types de logements.

En cas de dégradations locatives ou de loyers impayés, Action logement verse d'abord au bailleur le montant dû, et se fait ensuite rembourser par le locataire.

Cette garantie Visale est très appréciée et facilite pleinement l'accès au parc privé de logements pour les étudiants.

LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT

Les étudiants peuvent, en fonction de leur situation, bénéficier d'aides personnelles au logement (aide personnalisée au logement, allocation de logement social ou familial), versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les étudiants extracommunautaires titulaires d'un visa long séjour ou d'un titre de séjour portant la mention « poursuite d'études » qui perçoivent une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux peuvent bénéficier de ces aides personnelles au logement, qui sont versées mensuellement.

ZOOM SUR LA RÉSIDENCE DE LA RÉUSSITE KROMOS'HOME SUR LE CAMPUS CITÉ SCIENTIFIQUE DE LILLE

Ouverte sous forme d'expérimentation dès cette rentrée 2026, la résidence de la réussite Kromos'Home a pour objectif de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour des étudiants relevant ou pouvant relever de la politique d'égalité des chances, en associant un hébergement de qualité et un accompagnement des bénéficiaires.

Le dispositif met à disposition d'étudiants de première année un environnement propice aux premiers pas dans l'enseignement supérieur :

- l'accompagnement personnalisé prend la forme d'un tutorat par un étudiant de la même composante, inscrit a minima en deuxième année, pour apporter au tutoré une aide méthodologique et un échange de pratiques, mais aussi une ouverture au territoire et au monde universitaire ;
- des espaces communs stimulants : espace de coworking et de détente ;
- une riche vie collective, avec des nombreux ateliers, visites, sorties culturelles et à la découverte du territoire.

Lla nouvelle résidence Kromos'Home est située à Villeneuve d'Ascq, sur le campus de

08. La santé et le bien-être : une priorité pour tous

L'ESSENTIEL

Les Services de santé étudiante (SSE) sont désormais ouverts aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur, publics et privés, par convention onéreuse, et proposent des offres de prévention et de soins renforcées.

15 % de la CVEC doivent être consacrés à la santé étudiante dans tous les établissements.

De nouveaux droits ont été ouverts : dépistages gratuits, séances psy sans avance de frais, ligne d'écoute 24/7.

Les Services de santé étudiante, au cœur de la vie étudiante

La réforme de 2023 a transformé les services de médecine préventive en Services de Santé Étudiante (SSE), désormais accessibles à tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Elle impose une coordination renforcée entre établissements d'un même territoire pour garantir une offre homogène, quel que soit le lieu d'inscription.

Les missions des SSE portent sur la prévention, l'accès aux soins de premier recours et la veille sanitaire. Une offre socle nationale est prévue, incluant un examen de santé global (médical, psychologique, social) et des actions de prévention sur la santé mentale et sexuelle, les addictions, les risques festifs, la nutrition… À cette base s'ajoutent des actions spécifiques selon les besoins des territoires.

Les SSE fonctionnent en partenariat avec les CPAM, ARS et collectivités territoriales. Les établissements sans service de santé peuvent conventionner avec un SSE pour offrir les mêmes prestations à leurs étudiants.

Les universités des Hauts-de-France se sont pleinement engagées dans la réforme des Services de Santé Etudiants : la région académique bénéficie de 5 SSE et un centre de santé (site de l'UPHF). Les étudiants peuvent ainsi prendre rendez-vous pour des consultations médicales, gynécologiques, psychologiques ou sociales pour des actes de prévention, de diagnostic ou de soins.

DES ACTIONS PARTENARIALES QUI ÉMANENT DES DTVE

La santé des étudiants étant une responsabilité collective et partagée au-delà des seuls établissements d'enseignement supérieur, les dialogues territoriaux de vie étudiante permettent systématiquement de présenter l'offre de service des SSE et les offres de services de santé complémentaires présents sur les territoires.

Ces dialogues permettent ainsi d'identifier d'éventuelles zones blanches résiduelles et de mobiliser les acteurs territoriaux pour favoriser l'accès de tous les étudiants du territoire aux soins.

Des projets sont en cours d'instruction ou de déploiement, comme par exemple :

- Une possible de coopération entre la Ville de Saint-Omer et l'ULCO sur la mobilisation de la maison des internes en faveur des étudiants;
- le fléchage d'actions dédiées à la santé sexuelle et affective en partenariat avec les associations sur le territoire de Dunkerque.

Agir pour la santé mentale

LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DES CONSEILS EN SANTÉ MENTALE ETUDIANTS (CSME)

Dès 2020, l'université de Lille, le Crous de Lille et l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de l'agglomération lilloise se sont associés afin de créer un Conseil en Santé Mentale Etudiants (CSME), inspirés des Conseils locaux de santé mentale qui sont présents sur l'ensemble du territoire des Hauts de France, en lien avec l'ARS Hauts-de-France. L'objectif de ce CSME est de faire émerger un espace de collaboration entre les acteurs de la santé mentale étudiant permettant de faciliter le recours, l'accès aux soins et le suivi.

Les établissements d'enseignement supérieur de la région académique étant particulièrement investis sur les questions de santé mentale, cette dynamique se déploie dans les Hauts-de-France

- Le territoire de Lille : L'objectif est d'élargir le CSME à d'autres écoles, aux BTS. Ainsi l'Institut Catholique de Lille (ICL) a rejoint le CSME de Lille en septembre 2025. L'apport financier de l'ICL devrait permettre l'adjonction d'un demi ETP pour permettre la coordination du CSME et de développer ses actions.
- Le territoire de l'Artois : la convention constitutive du Conseil de Santé Mentale Étudiant (CSME) réunit l'université d'Artois, avec le Projet Territorial de Santé Mentale Artois Audomarois (PTSM), l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS), le Groupe Hospitalier Artois-Ternois et le Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais.
- Le territoire littoral (ULCO - EPSM) : L'université travaille avec les différentes communautés d'agglomération afin d'intégrer le public étudiant dans les contrats locaux de santé. Dans le cadre du territoire Dunkerquois, l'élaboration d'un CSME est intégré au contrat local de santé.
- Le territoire de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France : la convention tripartite UPHF–ARS–Crous se décline autour de quatre missions prioritaires (interconnaissance, sensibilisation, fluidification des parcours et lutte contre les déterminants sociaux). Le recrutement d'un coordinateur de CSME est en cours.
- Le territoire UPJV - UTC – EPSM de la Somme - Crous Amiens : un chef de projet PTSM (projet territorial de santé mentale) et un coordonnateur sur le secteur pour faire le lien avec les psychiatres ont été identifiés. Une réunion de préfiguration d'un CSME a eu lieu au premier trimestre 2026 entre l'UPJV et l'ARS HDF.

La région académique est associée au groupe de travail « Santé mentale » qui réunit universités, Crous et l'ARS HDF dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) du conseil régional.

LA TOURNÉE 2026 DES VILLES ET CAMPUS UNIVERSITAIRES DE L'ASSURANCE MALADIE PASSE PAR LES HAUTS-DE-FRANCE

Parce qu'il n'est pas toujours simple pour un étudiant de comprendre ses droits et de connaître les démarches pour sa santé, l'Assurance Maladie propose plusieurs outils pour les aider :

- son compte Instagram : mes_tips_sante*
- un e-learning pour mieux comprendre le système de santé, gagner du temps et être autonome.
- et son bus itinérant, qui s'arrêtera bientôt dans des villes universitaires des Hauts-de-France :
 - 5 octobre : Soissons
 - 7 octobre : Amiens
 - 8 octobre : Valenciennes, sur le campus Mont Houy de Université Polytechnique Hauts-de-France, Campus

LE 3040

Depuis le 1er juillet 2026, les étudiants disposent d'un numéro d'écoute gratuit et confidentiel : le 3040.

Accessible en journée, ce numéro court, opéré par la Coordination nationale d'aide aux étudiants (Cnaé), leur permet d'échanger avec une équipe pluridisciplinaire, composée de psychologues, éducateurs et juristes, chargée de les écouter, de les informer et de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation.

Ce point de contact de référence pour tous les étudiants éprouvant une situation de mal-être, ouvert de 10h à 21 en semaine et de 10h à 14h le samedi

LE DISPOSITIF SANTÉ PSY ÉTUDIANT

Les étudiants peuvent bénéficier de 12 séances gratuites avec l'un des 1500 psychologues partenaires, en présentiel ou en téléconsultation.

Le dispositif Santé Psy Étudiant est accessible à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ou un ministère en lien avec celui-ci). Il concerne tout type d'établissement, qu'il soit public ou privé, quel que soit le lieu de scolarité, le statut de l'école / université ou bien encore le lieu de résidence de l'étudiant.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE : L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

La Communauté Urbaine d'Arras (CUA) s'est associée au Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) Artois Audomarois afin de développer la mission d'Ambassadeurs Santé Mentale. Depuis octobre 2025, 8 jeunes en services civiques ont pour objectifs, sur le territoire de la CUA :

- de sensibiliser aux questions de santé mentale
- de donner aux jeunes de 16 à 25 ans les moyens d'agir et de s'engager.

Bénéficiant d'un accompagnement renforcé, ils participent à des actions concrètes, y compris sur les campus, afin d'améliorer le bien-être mental des jeunes et des étudiants.

1 000 jeunes ont ainsi été sensibilisés lors de forums tels que le forum d'accès aux droits du 21 mai 2026 ou dans des lycées.

NIGHTLINE

En soirée, la ligne d'écoute Nightline est accessible de 21h à 2h30. Gratuite, anonyme et confidentielle, elle est assurée par des étudiants formés aux pratiques d'écoute bienveillante et au soutien entre pairs.

En Hauts-de-France, le Crous de Lille et les universités de l'académie de Lille (Université de Lille, Université Littoral-Côte d'Opale, Université d'Artois et Université polytechnique des Hauts-de France (UPHF) apportent leurs soutiens financiers via la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) au dispositif Nightline.

Des dispositifs spécifiques au service du bien-être des étudiants et des jeunes

LES ÉTUDIANTS RELAIS SANTÉ

Les emplois de « Etudiants Relais Santé » permettent à des étudiants, quelques heures par semaine, d'informer les jeunes en matière de droits et de soins, de les sensibiliser quant aux comportements à adopter et de prévenir des situations à risques.

La Région Hauts-de-France franchit une nouvelle étape dans le soutien au déploiement de tels emplois étudiants dans le territoire : en cette rentrée universitaire, ce sont près de 380 contrats Étudiants Relais Santé, répartis dans 15 établissements d'enseignement supérieur et Crous, sur 10 sites universitaires, qu'elle finance. Cela représente près de 18 000 heures d'intervention, au plus près des étudiants.

L'ASSURANCE MALADIE ACCOMPAGNE LES ÉTUDIANTS

Les moins de 26 ans peuvent réaliser gratuitement, sans ordonnance, un dépistage de quatre IST (hépatite B, syphilis, chlamydia et gonorrhée) dans tous les laboratoires d'analyses médicales, en complément du dépistage VIH déjà pris en charge.

Il existe de nombreux moyens de contraception. Certains sont remboursables par l'Assurance Maladie :.pour faciliter l'accès à la contraception, les jeunes femmes de moins de 26 ans, peuvent bénéficier sans avance de frais de certains actes, contraceptifs et consultations.

Pour toute personne de moins de 26 ans sans minimum d'âge, une boîte de préservatifs masculins et féminins peut être pris en charge par l'Assurance Maladie, sans prescription médicale.

DES ÉVÉNEMENTS SOLIDAIRES POUR CLORE L'ANNÉE

Des réveillons solidaires dans l'Académie de Lille

En partenariat avec les universités de l'académie, le Crous de Lille offre aux étudiants un moment de convivialité juste avant les fêtes de Noël . Ce réveillon autour d'un buffet est agrémenté d'une animation musicale, d'un petit cadeau de bienvenue et de diverses activités récréatives. Les 7 réveillons solidaires organisés en 2026 ont réuni 1 220 participants répartis sur 6 campus.

Les dates en 2026 :

- Béthune : 10 décembre
- Valenciennes : 15 décembre
- Dunkerque : 16 décembre
- Arras : 17 décembre
- Roubaix : 17 décembre
- Villeneuve d'Ascq (RU Barrois) : 17 décembre
- Villeneuve d'Ascq (RU Sully) : 17 décembre
- Villeneuve d'Ascq (RU Flers) : 17 décembre

Un Noël solidaire pour les parents-étudiants à l'UPJV

L'UPJV organisera le 9 décembre, à Amiens, la Journée de la Parentalité, à destination des parents-étudiants. Partagé avec leurs enfants, ce Noël Solidaire permettra ,de valoriser celles et ceux qui sont confrontés à un quotidien exigeant, entre cours, examens, rythmes familiaux et responsabilités.

SEPTEMBRE BOUGE À L'ULCO

Dans le cadre de « Bouge avec l'ULCO », l'université propose aux étudiants d'être les acteurs de leur vie étudiante. Du 17 au 24 septembre, s'est tenue la semaine « Tous en forme » sur l'ensemble des sites universitaires , avec des initiations à de nombreuses activités physiques, comme les arts du cirque, le golf, l'escalade, le futsal, ou encore le pickleball, par exemple.

UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ : L'UPHF LAURÉATE DE L'EXPÉRIMENTATION « CAMPUS PROMOTEUR DE SANTÉ »

Les ministères chargés de l'Enseignement supérieur et des Sports, ont initié en 2025 le programme national « Campus Promoteur de Santé, qui vise à permettre l'émergence d'un environnement favorable à la santé et au bien-être des étudiants et des usagers des campus (personnels administratifs et enseignants-chercheurs), en lien avec les dynamiques partenariales existantes.

Labellisée dans ce cadre, l'UPHF se voit attribuer une subvention de 50 000€ par an pendant deux ans pour mener à bien l'expérimentation qui se déploie dès la fin 2026.

Les actions de promotion de la santé s'articulent autour du bien-être, de la réussite étudiante et de l'activité physique, avec un accent fort sur le développement du Sport-Santé, en mobilisant notamment les services de l'université et les Maisons Sport-Santé du territoire.

Un engagement collectif contre la sédentarité qui contribue à la santé et au bien-être

La région académique appuie la politique volontariste des établissements et des Crous en faveur de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité, qui contribuent à la santé et au bien-être des étudiants, tout en favorisant la socialisation sur les campus et en-dehors.

Encourager la pratique sportive avec le Pass'sport

Accessible aux étudiants boursiers et/ou en situation de handicap, le pass Sport est une aide de l'Etat qui prend la forme d'une déduction de 50 € pour l'inscription dans un club ou une salle de sport. Ce coupon de déduction personnel permet de s'inscrire dans un club sportif éligible, à la Fédération française du sport universitaire (FFSU) ou de prendre un abonnement au sein d'une structure de loisir sportif marchand.

Le pass Sport est cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

La vie étudiante dans les Hauts-de-France

Dossier de presse - Septembre 2026

Contact presse

Aude Vancauwenberghe

Service communication
Rectorat de l'académie de Lille

144 rue de Bavay, Lille
03 20 15 60 77
ce.communication@ac-lille.fr